



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2022/074

**OBJET : DÉPLOIEMENT DE LA PLATEFORME TERRITORIALE  
DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE (PTRE) – CONVENTIONS  
AVEC L'ALEC ET LE CREAQ**

**Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 44**

**Nombre de Conseillers présents : 35**

**Nombre de Conseillers présents et représentés : 40**

**Quorum : 15**

**Date de convocation : 23 mars 2022**

**Date d'affichage de la convocation au siège : 23 mars 2022**

**Secrétaire de séance : Bruno CLÉMENT**

**Le 29 mars de l'année deux mille  
vingt-deux à 18h30**  
à Martillac – Salle du conseil

Le Conseil Communautaire de la  
Communauté de Communes de  
Montesquieu, légalement convoqué, s'est  
réuni sous la présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		TALABOT Martine (Maire)	P	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CAUSSÉ Anne-Marie (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	A		PEREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	P		BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	A		TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	P		BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	P	
BORIE Jérôme	P		GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	E	M. BARRÈRE	LABASTHE Anne-Marie	P	
CLAIR Jean-Georges	P		MOUCLIER Jean-François	A	
BALAYÉ Philippe	P		PERPIGNAA GOULARD Véronique	P	
BOURROUSSE Michèle	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	P	
GACHET Christian	P		VIGUIER Marie	P	
MONGE Jean-Claude	P		POLSTER Monique	A	
SAUNIER Catherine	P		SIDAOUI Alain	P	
DURAND François	P		CHEVALIER Bernard	P	
LEMIRE Jean-André	P		SABY Nadia	P	
BOURRIER Sylviane	E	M. LAFFARGUE	HEINTZ Jean-Marc	E	Mme BOURGADE
LAFFARGUE Alexandre	P		BÉTENCOURT Catherine	E	Mme BURTIN-DAUZAN
MARTINEZ Corinne	P		BORDELAIS Jean-François	P	
SOUBELET Véronique	P		FAURE Christian	E	M. CLÉMENT
AULANIER Benoist	P		GIRAUDEAU Isabelle	P	

\* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2022/074

## OBJET : DÉPLOIEMENT DE LA PLATEFORME TERRITORIALE DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE (PTRE) – CONVENTIONS AVEC L'ALEC ET LE CREAQ

**Vu** le Code Général de Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de l'Environnement et notamment les dispositions de l'article L.229-26,

**Vu** la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte modernisant les PCET par la mise en place du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET),

**Vu** la délibération n°2017/166 de la Communauté de Communes de Montesquieu en date du 12 décembre 2017 portant réalisation d'un plan Climat Air Énergie Territorial à l'échelle de la Communauté de Communes,

**Vu** la délibération n°2021/60 de la Communauté de Communes de Montesquieu en date du 8 avril 2021 portant lancement de la plateforme territoriale pour la rénovation énergétique,

**Vu** la délibération n°2021/182 de la Communauté de communes de Montesquieu en date du 25 novembre 2021 portant candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) de la Région – déploiement de la Plateforme de Rénovation Énergétique (PTRE) de l'habitat et du petit tertiaire et candidature commune avec la CC Jalle-Eau Bourde,

**Vu** la décision de la Région Nouvelle-Aquitaine de retenir cette candidature commune Montesquieu/Jalle-Eau Bourde dans le cadre de son AMI de déploiement des plateformes de rénovation énergétique,

**Vu** l'avis favorable de la commission Transition écologique et solidaire en date du 29 septembre 2021,

**Vu** les projets de conventions avec l'ALEC, le CREAQ,

**Considérant** l'avis favorable du Bureau,

### EXPOSE

#### Contexte

Engagée depuis début 2021 dans une plateforme de rénovation énergétique des bâtiments et dans le cadre de la mise en œuvre de son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), la CCM assurera la continuité de service pour l'année 2022 en coopération avec la CC Jalle-Eau bourde.

Cette action s'inscrit également dans le Programme Local de l'Habitat.

La CCM a porté cette candidature commune à l'AMI de la Région et conforte le périmètre d'action du contrat d'attractivité régional des Landes de Cernes. Désormais, il est nécessaire de formaliser les partenariats avec les associations d'animation de la plateforme et la CC Jalle-Eau bourde.

Les services et les partenaires d'animation ont élaboré un plan de communication spécifique de s'assurer de la bonne connaissance du dispositif auprès du public, des communes, des professionnels et de tout autre acteur de la rénovation.

#### Les objectifs de la plateforme pour 2022 :

Les objectifs sont rappelés dans les conventions d'animation de la plateforme.

		Jalle-Eau Bourde	Montesquieu
<b>Particuliers</b>	A1 : Information de premier niveau	190	230
	A2 : Conseil personnalisé	85	115
	A4 : Accompagnement (phases amonts du chantier)	15	25
<b>Petit tertiaire</b>	B1 : Informations de premier niveau	5	5
<b>Copropriétés</b>	A4 : accompagnement des copropriétés	Nombre de copropriétés sur les territoires (Registre National des	



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2022/074

**OBJET : DÉPLOIEMENT DE LA PLATEFORME TERRITORIALE  
DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE (PTRE) – CONVENTIONS  
AVEC L'ALEC ET LE CREAQ**

		Copropriétés)
--	--	---------------

La durée de chaque convention est fixée à un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

### **Convention concernant la rénovation énergétique de l'habitat et le petit tertiaire avec le CREAQ (Centre Régional d'Eco-énergétique d'Aquitaine)**

Concernant l'habitat privé, on distingue l'habitat individuel et le Collectif. Il s'agit de missions d'accompagnement, de conseil, d'information et de sensibilisation. La plateforme n'a pas vocation à financer les travaux. Le programme d'actions détaillé a été coconstruit avec le CREAQ.

La Communauté de communes de Montesquieu et les communes du territoire seront parties prenantes pour accompagner le dispositif et communiquer sur ce nouveau service auprès des habitants.

### **Convention concernant la rénovation énergétique des copropriétés avec l'ALEC (Agence Locale de l'Energie et du Climat de la métropole bordelaise et de la Gironde)**

Cette convention a pour objet de définir et de décliner annuellement les objectifs et engagements réciproques des deux parties dans l'animation du volet copropriété de la plateforme de rénovation énergétique (PTRE) que les CC de Montesquieu et de Jalle-Eau bourde souhaitent déployer sur le périmètre de leur territoire.

Elle rappelle également les modalités de participation financière de la CdC Montesquieu aux actions proposées par l'Alec sur les domaines de compétences relatifs à l'amélioration énergétique des copropriétés : sensibilisation des acteurs privés publics, informations, montée en compétences, accompagnement vers les travaux de rénovation, développement des énergies renouvelables...

### **Rappel des modalités de financement de la PTRE 2022**

Coût estimatif de l'action 2022 : 66 184 € répartis ainsi :

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
<b>Type d'actes de rénovation</b>	<b>Montant</b>	<b>Financements</b>	<b>Montant</b>
Actes logements individuels	59 291,00 €	Subvention État (50 %)	33 092,00 €
Actes Copropriétés	4 000,00 €	Région (30%)	19 855,20 €
Actes petit tertiaire	2 893,00 €	Autofinancement CCM	7 735,79 €
		Autofinancement CC Jalle-Eau-Bourde	5 501,01 €
<i>Total</i>	<i>66 184,00 €</i>	<i>Total</i>	<i>66 184,00 €</i>



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2022/074

**OBJET : DÉPLOIEMENT DE LA PLATEFORME TERRITORIALE  
DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE (PTRE) – CONVENTIONS  
AVEC L'ALEC ET LE CREAQ**

---

***Le Conseil Communautaire à l'unanimité :***

- Autorise le Président à signer les conventions avec le CREAQ et l'ALEC pour formaliser les modalités de cette collaboration dans le cadre de cette candidature commune,
- Autorise le Président à mener toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation de la présente délibération.

Fait à Martillac, le 29 mars 2022

**Le Président de la CCM**

Bernard FATH

*Document signé électroniquement*

